SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE ET HUMANISTE D'EXPÉRIMENTATIONS RURALES ÉVOLUTIVES ET SOLIDAIRES

SPHERES

ASSOCIATION LOI 1901

BÂTIR ENSEMBLE
UN LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS OUVERT À TOUS

contact@assospheres.org

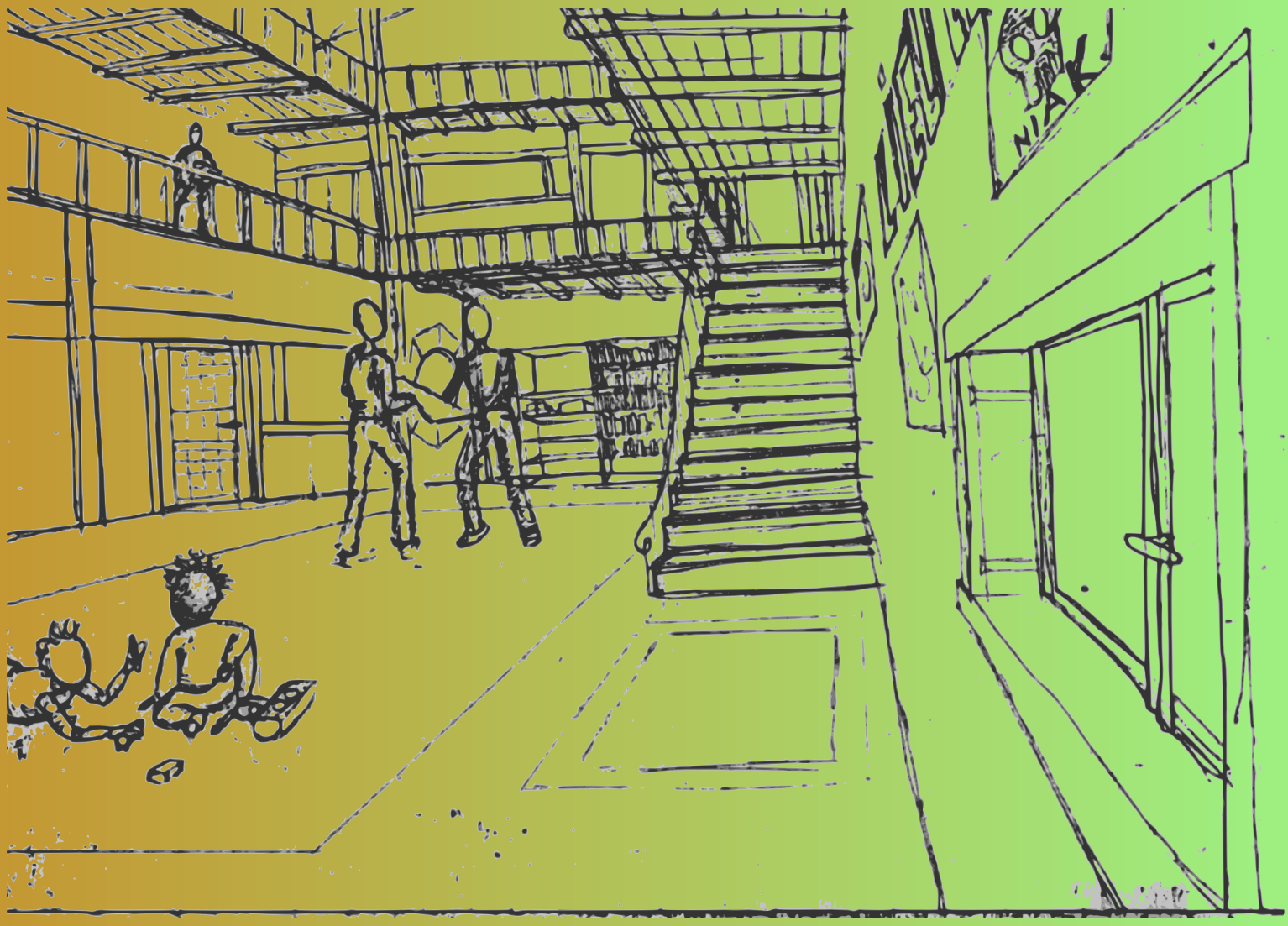

VERS UN LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS OUVERT À TOUS...

ASSOCIATION SPHERES

WWW.ASSOSPHERES.ORG

PAGE 2 : PARMI NOS MEMBRES

PAGE 3 : L'ASSOCIATION SPHERES, PRÉSENTATION

PAGE 7 : LE PROJET DE LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS

PAGE 11 : LA FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS

PAGE 15 : STATUTS DE L'ASSOCIATION SPHERES

PAGE 23 : MENTIONS LÉGALES

CONTACT@ASSOSPHERES.ORG

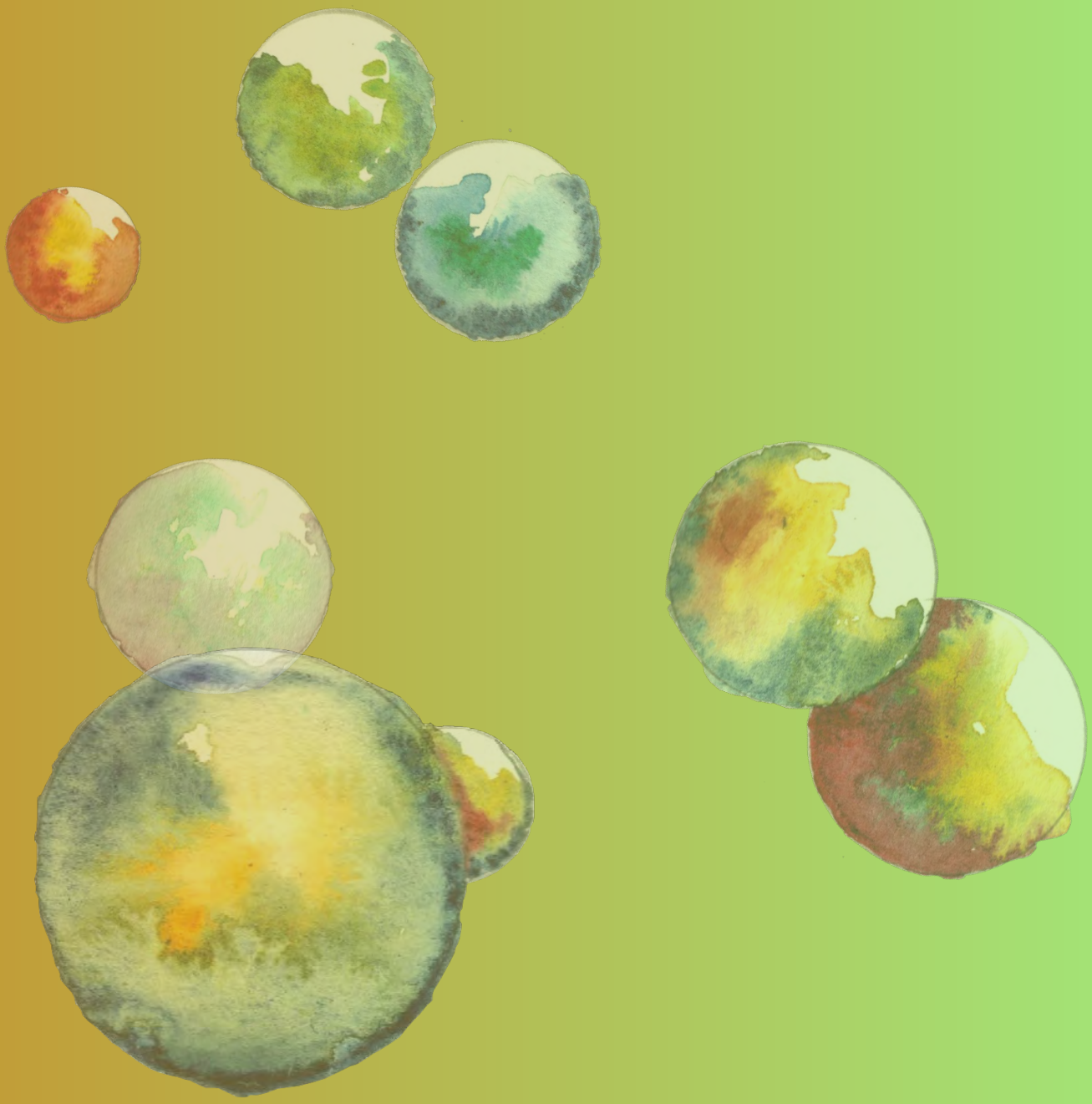

SPHERES

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE ET HUMANISTE D'EXPÉRIMENTATIONS RURALES ÉVOLUTIVES ET SOLIDAIRES

L'ASSOCIATION SPHERES A DEUX **FONCTIONS**

ET UN **OBJECTIF**

DYNAMISER

LA FÉDÉRATION

Anticipant l'acquisition d'un lieu collectif, SPHERES invite les pôles d'activités à se créer en association loi 1901. Ainsi, en restant autonomes, ils peuvent rejoindre la fédération et cocréer la vie à insuffler dans notre futur lieu

COGÉRER

LE PROJET

Afin d'être en mesure d'acquérir collectivement un ou plusieurs bâtiments et terrains, SPHERES crée une épargne participative. Les fonds récoltés serviront à l'achat, à l'aménagement et à l'équipement du futur lieu

VERS L'**ACQUISITION** ET L'**AMÉNAGEMENT** D'UN **LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS**

PARMI NOS MEMBRES ACTIFS

RÉMI, 32 ANS

Technicien laseriste puis métrologue, il s'installe en Haute-Loire et devient boulanger. Il participe à l'élaboration du projet de SPHERES puis fait partie de son premier Conseil d'Administration.

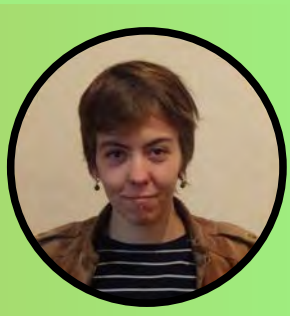

OPHÉLIE, 23 ANS

Étudiante en Master 1 d'Études Culturelles à distance, Ophélie est bénévole auprès de plusieurs associations. Après avoir réalisé un premier mandat au Conseil d'Administration de SPHERES, elle se concentre désormais sur sa Commission Communication.

CYRIL, 32 ANS

Nordiste d'origine et plutôt citadin, Cyril a travaillé dans l'industrie en conception mécanique. Maintenant indépendant et en Auvergne, il contribue à des projets de conception de produits écologiques et concrétise ce changement de vie par ses contributions associatives.

NICOLAS, 34 ANS

Doté d'une formation en médiation culturelle, Nicolas œuvre activement dans la vie associative locale. Élu au Conseil d'Administration de SPHERES et actif auprès d'autres associations, ses compétences en gestion et communication sont offertes au service du commun.

ELSA, 29 ANS

Après des études d'Anthropologie et l'obtention d'un diplôme d'éducatrice spécialisée, Elsa s'installe en campagne altiligérienne. Elle développe sa pratique des arts plastiques et s'insère dans les dynamiques associatives locales.

ABIGAËL, 23 ANS

Mère au foyer, Abigaël est élue au Conseil d'Administration de SPHERES. Adhérente et active dans plusieurs projets affiliés, elle participe activement au sein de la Commission Communication à la création graphique et artistique destinée à diffuser le projet.

NICOLAS, 33 ANS

Cuisiner, pâtissier de formation, autodidacte dans plusieurs domaines, Nicolas s'investit activement dans la vie associative ardéchoise avant de déménager dans la vallée de l'Allier. Installé depuis en tant que paysan, chevrier, fromager, il s'implique dans de nouveaux projets associatifs.

ANTOINE, 31 ANS

Disposant de plusieurs diplômes et de dix ans d'expérience dans les métiers du bâtiment, il s'intéresse depuis peu à la dynamique associative. Élu au Conseil d'Administration de SPHERES, il affirme son engagement dans les commissions et associations affiliées

L'ASSOCIATION SPHERES

La Société Philanthropique et Humaniste d'Expérimentations Rurales Évolutives et Solidaires

SPHERES est une association régie par la Loi 1901. Elle répond à une volonté collective d'œuvrer ensemble à la dynamisation culturelle, associative, intellectuelle et technique d'un territoire rural, les Rives du Haut Allier, dans le département de la Haute-Loire.

Autour de plusieurs manques d'équipements et de services, s'est construite une réponse collective : générer des biens communs, accessibles à tous et toutes, et favoriser les initiatives participatives afin de créer du lien et stimuler les interactions.

Dès les prémices du projet, une volonté de gestion désintéressée et participative s'est exprimée au sein des porteurs de projets. Cette fibre humaniste s'est traduite par la création d'une structure dédiée à la gestion démocratique des équipements et biens communs, SPHERES. Cette association a été conçue avec des statuts particuliers, rédigés sur mesure pour l'expérimentation sociale qu'elle allait mettre en place.

Dans son objet, l'association insiste sur le concept d'horizontalité décisionnelle dans la gestion des lieux dont elle disposera. C'est pour elle le moyen d'aborder la création d'espaces collectifs d'activités, cogérés par les personnes et les structures qui souhaiteront s'y investir.

C'est de cette démarche que naquît l'organisation interne de l'association SPHERES.

SPHERES : UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Afin d'expérimenter l'implication des adhérent-e-s dans la gestion collective de projet, l'association SPHERES ouvre les portes de son administration à tous ses membres.

L'IMPLICATION PARTAGÉE

Les Assemblées ont besoin de voir les adhérents présents pour être en mesure de prendre des décisions.

Les membres des conseils n'ont pas le droit de cumuler plus de deux mandats successifs.

La présence d'un roulement au sein du Conseil d'Administration est l'un des rouages majeurs de notre projet associatif.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

C'est l'***agora*** de l'association.
On y débat de ce qui a été fait et de ce qui doit être fait.
S'y déterminent les missions à venir avant de procéder à la tenue des élections semestrielles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Groupe de 6 à 18 personnes élues en Assemblée Générale pour six mois.

Le conseil est élu pour accomplir des missions :

Elles sont déterminées à chaque assemblée.

LES COMMISSIONS

Groupes de travail ouverts
Tout adhérent-e peut les rejoindre.

Chaque commission a une fonction :

Communication, Cohésion, Règlement Intérieur, Médiation...

TRAVAIL EN COOPÉRATION

Les Rives du Haut Allier
Un terreau collectif

Le Secteur des Rives du Haut Allier, dans lequel SPHERES cherche à s'implanter durablement, est un territoire caractérisé par une forte dominante rurale, couplée d'un enclavement géographique important. Comme le souligne l'Observatoire des Politiques Culturelles, la Haute-Loire accuse un retard de développement par rapport à la majorité des départements de sa région, son maillage socio-culturel est faible, on constate une quasi-absence des services culturels des communes, et un engagement relativement faible des élus dans les politiques culturelles énoncées par l'assemblée départementale.

Pourtant, les besoins et le potentiel humain sont présents. La population des Rives du Haut Allier est attachée à la qualité de son cadre de vie, et cherche à pallier à ce manque d'infrastructures ou d'activités collectives par des équipements individuels et des pratiques coopératives à échelle locale. Si la plupart des petites communes manquent de moyens matériels et financiers, les points forts de ce territoire semblent avant tout être le fonctionnement en réseaux de ses habitants, la vitalité de ses petites associations, et l'implication de certains acteurs locaux.

Un fort potentiel collectif

SPHERES se propose d'enrichir des potentiels mutualisés de manière durable. D'une part, l'association cherche à favoriser l'émergence de pôles d'activités autonomisés et responsables. D'autre part, elle organise différentes activités autour d'un projet de lieu collectif, lieu qui cherchera à répondre à divers manques d'équipements et de services et demeurera ouvert à tous et toutes.

Dynamiser

SPHERES a fait le choix de sectoriser certaines de ses activités et de les autonomiser sous formes d'associations. Chaque structure ainsi créée est indépendante dans ses choix de fonctionnements internes mais se regroupent dans la fédération que forme l'association SPHERES.

De nombreux domaines d'activités sont possibles, en fonction des besoins exprimés et des initiatives locales. Plusieurs associations affiliées ont ainsi été créées, chacune correspondant à un pôle de projets. Le pôle manuel répond par exemple à des besoins pragmatiques d'accès à des équipements et moyens matériels, la réponse coopérative trouvant ici une réelle pertinence écologique et économique.

Cogérer

SPHERES est en route pour acquérir un ou des lieux collectifs afin de les mettre à disposition desdits projets et associations fédérées. Ces lieux chercheront à devenir des points de convergence où les utilisateurs pourraient coopérer, échanger sur leurs initiatives, créer du lien.

SPHERES a prit le parti d'être ouverte à tous, elle propose des montants de cotisation peu élevés donnant droit de vote et éligibilité, ouvre ses groupes de travail et favorise la participation de ses membres.

Les défis majeurs à relever

Afin de pérénniser son expérimentation sociale, SPHERES doit prendre en compte trois défis majeurs.

La durabilité de la structure :

SPHERES s'est construite dans le but de durer. Elle a fait le choix de participer à la création de structures autonomes pour porter une partie des activités qui sont au cœur de son projet. Ainsi, en plus d'assurer une autonomie décisionnelle et financière à chaque pôle de projets, elle veille également à protéger les acquis collectifs des différentes expérimentations qui peuvent graviter autour et se heurter aux réalités humaines.

L'autonomie financière :

SPHERES a été créée par de nombreux apports individuels mutualisés. Elle doit désormais trouver des fonctionnements stables afin de pérénniser son action. L'autonomie financière des différents pôles de projets par rapport à l'association SPHERES, future propriétaire des locaux qui seront mis à disposition, permet d'envisager une durabilité de la structure. Une fois les locaux acquis et aménagés, ils seront mis en location aux différentes associations de la fédération, ces baux permettant de couvrir différents frais de gestion desdits locaux.

L'implication partagée :

Si le collectif est l'objectif, c'est aussi la méthode. C'est ainsi que SPHERES expérimente la Démocratie Participative, ouvrant les portes de ses instances à chaque membre, plaçant le Conseil d'Administration en tant qu'exécutant des décisions d'Assemblées, laissant la réalisation de tâches à des commissions ouvertes à tous.
SPHERES a mis en place la structure, la régularité des réunions et assemblées, mais seule l'implication du plus grand nombre lui permettra d'assumer durablement sa volonté d'horizontalité. Ce sont ses adhérents qui décident de ses missions semestrielles et insufflent la vie à ses groupes de travail. Si déjà aujourd'hui elle accueille des participants divers, le partage de tâches, la solidarité dans la formation et la cohésion sont les enjeux de demain.

Les actions de l'association Partage et Lien Social

L'association SPHERES, encore jeune, est dans sa phase de gestation. La plupart des actions quotidiennes qu'elle met en place ont une portée interne, soit à destination des adhérents, soit auprès des associations membres de la fédération. Une partie importante des adhérents n'ayant que peu de connaissances sur les cadres et contraintes administratives, juridiques et fiscales qui s'imposent à une association, la création de ce projet a entraîné un processus d'expérimentation et d'autoformation pour les acteurs impliqués.

SPHERES commence à faire la promotion de son projet. De la même façon, des groupes de travail s'organisent pour échanger outils et savoir-faire, cocréer des contenus graphiques et textuels afin de créer une identité à notre association. Un site internet a été conçu pour rendre les informations accessibles à tous ainsi que différents supports numériques et physiques de communication. Ces outils, créés par SPHERES, sont mis à disposition des associations fédérées qui peuvent ainsi bénéficier de moyens collectifs d'information et de promotion.

Si de nombreuses actions se rapportent à l'idée de démocratie participative et entraînent des notions de formation et de partage de compétences, SPHERES attache de l'importance à tisser du lien social. Les disparités entre les membres les plus formés et les novices sont l'objet d'efforts conjoints afin d'ancrer l'horizontalité décisionnelle. Des évènements de parole sont également organisés afin de maintenir une cohésion et permettre des espaces de rencontres et de discussions, les organisateurs prenant garde à toujours ouvrir ces temps d'échange au public.

Une fois la seconde phase de notre projet associatif amorcée, SPHERES proposera, via une adhésion accessible à tous, l'accès à des services collectifs, utilisations d'équipements, création d'événements divers, location de salles de réunions, espaces d'apprentissages et d'expérimentations...

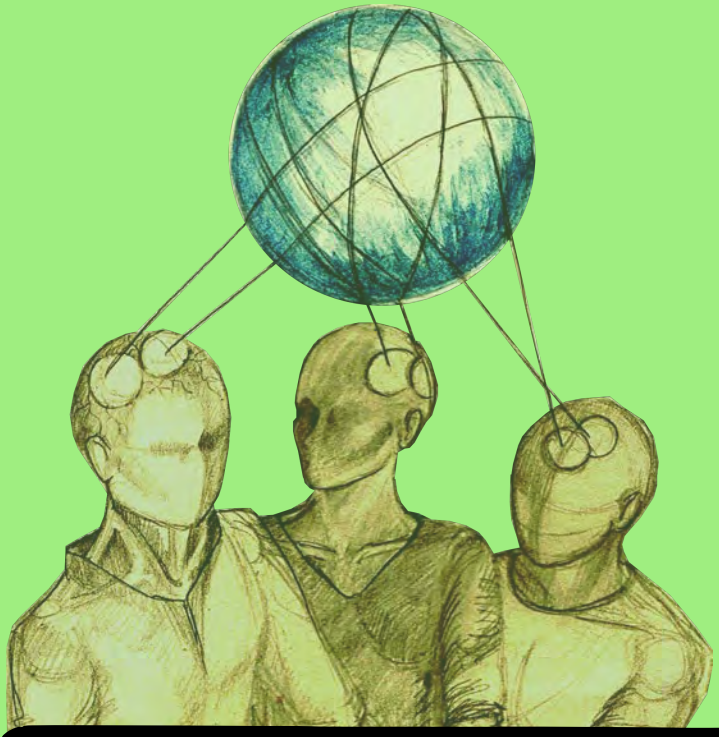

UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE

L'association SPHERES est à la fois une association de proximité et une association de gestion. Dans son rôle de médiation, cette structure cherche à mettre en lien porteurs de projets et moyens de réalisation. Sa stratégie majeure : faire se développer parallèlement une épargne participative pour acquérir un bâtiment à vocation collective et différents pôles de projets qui pourront converger en un même lieu collectif d'activités lorsque celui-ci existera. Conscients du rythme de la collecte, de nombreux membres de SPHERES sont ainsi également investis sur les différentes associations de la fédération afin de faire exister dès maintenant certaines des activités qui les animent. Cette double implication, investissement dans l'association SPHERES pour durabiliser les potentiels collectifs, et émergence d'associations fédérées porteuses dès aujourd'hui d'initiatives et de services, souligne l'importance de cette démarche pour les membres de la fédération.

Déjà quatre associations se sont fédérées autour du projet de l'association SPHERES : ***la création de lieux de convergence***.

C'est au travers de ce premier lieu que de nombreuses activités associatives pourront trouver des moyens collectifs au service de leurs projets.

Les actions que SPHERES et sa fédération peuvent développer sont multiples et variées.

Elles sont parallèles à la démarche de création d'un premier lieu.

Les associations membres de la fédération mettent en place dès aujourd'hui des activités ouvertes à tous, à des tarifs restreints.

Le pôle de projets manuels est devenu l'association "**Atelier Royal Cambouis**", mettant en place progressivement un atelier polyvalent et une banque d'outils.

Le projet d'action sociale ludique et de création d'une ludothèque ouverte à tous sur le lieu collectif a généré l'association "**Pas d'Triche, Patte d'Oie**", créant des jeux et des évènements autour du jeu.

Le pôle de projets culturels s'incarne dans l'association "**Le Plan Cult**'", portant un groupe d'auto-édition qui publie le fanzine ***La Canne Hard*** et la constitution d'un centre documentaire et bibliothécaire.

L'association **SPHERES** concentre sa propre action sur la dimension sociale.

Elle tend à organiser différents types d'évènements accessibles à tous, adhérents ou non, où l'interaction sociale est raison d'être.

Impliquée dans son territoire, elle cherche à dynamiser les connexions sociales et à générer un terreau propice à l'engagement individuel. La dimension démocratique de son projet, une gestion partagée des biens communs, s'exprime à travers une visée culturelle et sociale. Le partage du savoir et savoir-faire et l'expérimentation dans un processus d'autoformation sont deux rouages majeurs de l'implication partagée et donc de la démocratie participative.

VERS UN LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS

PRENDRE SON TEMPS... POUR ALLER PLUS LOIN...

Le projet de SPHERES est d'acquérir et d'investir durablement un lieu pour y faire émerger des espaces de découvertes et de rencontres, pour partager nos idées, nos envies et nos savoirs et pour expérimenter le « faire ensemble ».

C'est aussi la volonté de créer un véritable Lieu des Possibles

Permettre à tous de concrétiser des projets qui tiennent à cœur, apporter des réponses aux envies du quotidien et besoins du territoire, par l'expérimentation, l'émancipation, l'auto-formation, le partage et la solidarité, telle est la démarche que SPHERES explore.

L'association SPHERES s'est bâtie autour du projet d'acquisition de lieux dédiés à ses activités associatives et celles des membres de sa fédération. Disposant de fonds initiaux limités lors de sa fondation, SPHERES a construit une vision.

Elle a développé l'idée fixe que les lieux qu'elle ouvrirait au public le seraient de manière durable et équitable. Plutôt que dépenser le peu de fonds disponibles dans une location de local, elle a choisi de créer un budget participatif menant à l'acquisition d'un lieu, idéalement accompagné de terrains.

Ainsi, sollicitant l'investissement du plus grand nombre, elle propose de bâtir ensemble des potentiels collectifs divers, hébergés sous un même toit, faisant cohabiter des pratiques les plus variées.

INSUFFLER DE LA VIE À UN RÊVE

L'ÉPARGNE COLLECTIVE

L'association met en place plusieurs moyens pour rassembler des fonds et ancrer sa démarche dans le réel. Si les cotisations permettent à l'association de fonctionner, de couvrir ses frais administratifs et de fournir un budget aux conseils et commissions, les dons eux se regroupent dans une épargne.
Chaque assemblée mesure l'avancée de l'épargne, estime la réalité du marché immobilier, et se prononce sur la poursuite de la collecte.
La volonté de faire cohabiter plusieurs projets nécessitant de l'espace, SPHERES cherche à acquérir un premier bâtiment suffisamment spacieux pour voir se développer sa fédération.

PENDANT CE TEMPS...

Chaque association membre de la fédération ancre son propre pôle de projet dans des activités concrètes, publication en auto-édition pour le pôle culturel, pour le pôle manuel des travaux sur un local temporaire prêté pour la création d'un atelier polyvalent, des évènements pour l'association de jeux qui crée sa ludothèque...

VERS UN PATRIMOINE COLLECTIF

SPHERES œuvre pour créer des ***Communs*** :
ressources partagées, gérées et maintenues collectivement par une communauté :
Lieux ouverts, locations d'outils à bas prix, services accessibles à tous, diversité culturelle, de nombreuses déclinaisons du concept de biens communs sont possibles.

La Société Philanthropique et Humaniste d'Expérimentations Rurales Évolutives et Solidaires n'a pas inventé son nom par hasard. SPHERES a une organisation sociale interne créée sur mesure.

Dotée d'un système comptable particulier, SPHERES a proposé à ses membres une organisation en fédération. Le but de cette organisation est la séparation distincte des rôles, engagements, et fonds investis.

Chaque pôle de projets s'autonomisant sous la forme d'une association gère lui même son budget et la réalisation des premières séries d'activités collectives. La gestion comptable et administrative de chaque projet étant distincte, chacun peut choisir où se place son investissement individuel ; son temps, ses apports matériels, ses dons financiers.

Ainsi, pendant que l'association SPHERES met en place sa collecte de fonds pour acquérir un premier bâtiment, les associations fédérées concrétisent d'ores et déjà une partie du rêve collectif. Même si les locaux dont elles peuvent parfois bénéficier gracieusement sont temporaires, que les moyens matériels sont encore peu nombreux, les actions sont effectives.

La Fédération SPHERES envisage désormais de réfléchir à un système de crédits, chacun pouvant proposer ses services au profit du collectif et ainsi cumuler des points utilisables pour bénéficier d'un accès à d'autres services.

C'est au service de la population directement impactée par l'implantation d'un tel projet que SPHERES œuvrera à ouvrir la dimension démocratique de ce projet afin que chacun puisse porter sa voix au sein des instances et que tous, ainsi, veillent ensemble aux communs.

UN SYSTÈME COMPTABLE PRÉCIS

L'association SPHERES est organisée selon un système comptable prédéfini. Celui-ci détermine, selon les types de recettes, la destination de n'importe quelle transaction.

Les adhésions annuelles sont la seule source des budgets de fonctionnements généraux de l'association.

Construites sur un système de montants planchers, tout versement stipulé comme adhésion qui ne correspondrait pas à l'un des montants est enregistré dans la catégorie du montant inférieur.

La différence est réattribuée automatiquement vers une «***épargne sans destination***».

Celle-ci est une épargne en vue de budgets exceptionnels ou de renforts d'épargne lors d'une acquisition.

Seules les Assemblées réunissant les conditions de quorums suffisantes peuvent débloquer cette épargne dans une décision collective.

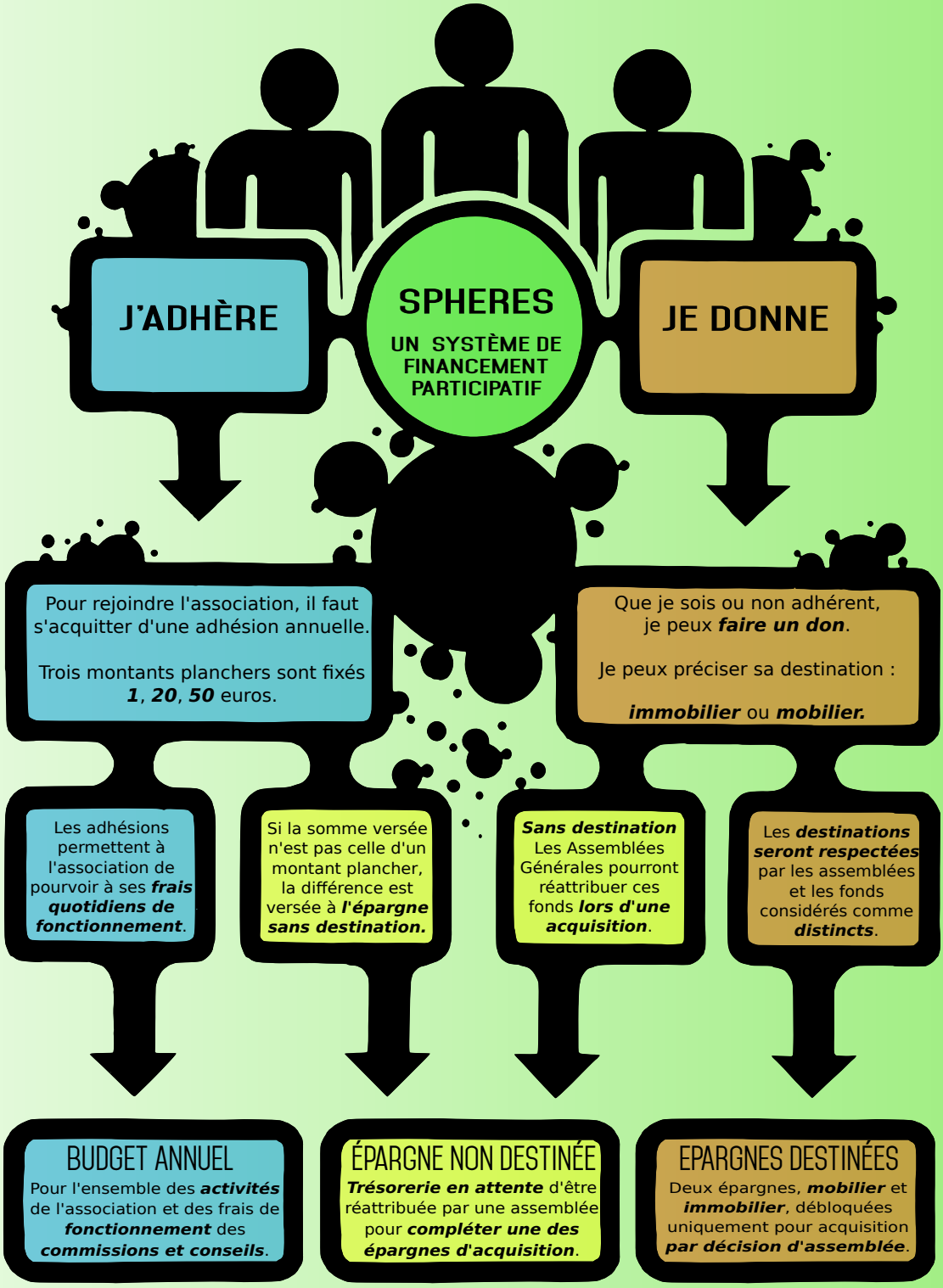

L'association SPHERES reçoit également des dons.

Ces différents dons sont redirigés automatiquement vers des épargnes dédiées, qui ont pour fonction de **générer des potentiels collectifs**. L'association propose aux donateurs de stipuler leurs souhaits d'utilisation desdits dons. Ainsi, il est possible de diriger tout ou partie de son don vers deux épargnes distinctes :

L'épargne destinée aux Acquisitions Immobilières :
Afin de rendre effectif ce projet de lieu collectif, les donateurs peuvent spécifier une destination immobilière à leurs dons. Ainsi, comme défini statutairement, cette épargne dédiée ne pourra être utilisée que pour les transactions de patrimoine, achats de terrains, bâtiments et actes notariaux.

L'épargne destinée aux Acquisitions Mobilières :
Allant des matériaux de construction aux aménagements d'intérieurs en passant par les équipements collectifs ou par les stocks de matières premières, l'épargne Mobilière couvre les différents types d'achats concernant des biens «déplaçables». Ainsi les donateurs peuvent exprimer le souhait d'équiper les pôles de projets plutôt que d'investir dans le patrimoine.

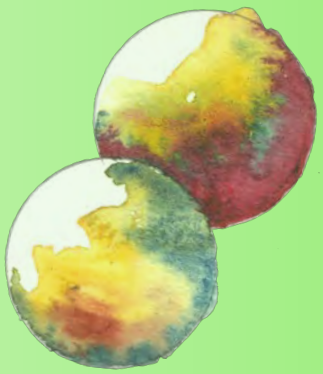

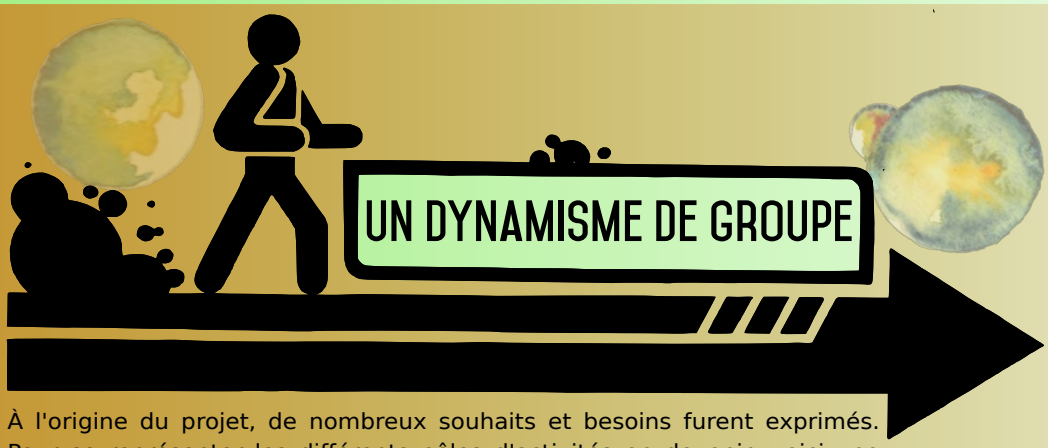

UN DYNAMISME DE GROUPE

À l'origine du projet, de nombreux souhaits et besoins furent exprimés. Pour se représenter les différents pôles d'activités en devenir, voici une liste non exhaustive de certains besoins individuels ayant mené à adopter une stratégie collective :
Laboratoire de transformation alimentaire, médiathèque, outilthèque, ludothèque, ateliers polyvalents, bois, métal, imprimerie papier et imprimerie 3D, cybercafé, scène artistique et résidence d'artistes, lieu d'expositions, de conférences, espaces de création, salles de réunions, espace d'entretien et de conception mécanique, pôle de projets agricoles, accès à des équipements et matériels divers...

La création de SPHERES répond à une ambition collective et à une convergence de divers besoins individuels. L'idée commune est de disposer collectivement de moyens d'actions dans les domaines de la Culture, de l'Art, de la Pédagogie, de l'Artisanat, des Activités Manuelles et de nombreux autres domaines en perpétuel devenir.

Créer un lieu commun, où chaque activité individuelle pourra développer nombre de potentiels collectifs est devenu notre mot d'ordre. En faisant converger acteurs et moyens, SPHERES espère participer activement à la dynamisation de son territoire.

COCRÉER UN POTENTIEL COMMUN : UN LIEU COLLECTIF D'ACTIVITÉS

Rassembler et ressembler :

Ce lieu collectif est un concept. Il est difficile de préciser quelles seront les composantes futures de ce lieu. il est cependant croire à cette démarche associative, créer du lien au sein de ce territoire éparpillé. Ce lieu visera donc à rassembler les différents groupes répartis à travers monts et vallées en proposant des espaces dynamiques, ouverts à tous, et adaptables selon les pôles d'activités actifs.
Si chacun peut trouver sa place dans un tel lieu, c'est avant tout parce qu'il appartient à tous de le faire vivre. Un tel projet de lieu collectif héberge nécessairement les passions des personnes qui le portent. En ouvrant ses instances délibératives à tous, l'association SPHERES espère rester proche et à l'écoute de chacun, voir émerger les besoins individuels, afin de proposer les activités collectives adéquates.

SPHERES : PLUS QU'UNE ASSOCIATION, UNE FÉDÉRATION

Très rapidement après la création de l'association SPHERES, plusieurs collectifs porteurs de pôles d'activités spécifiques se sont fédérés autour de son projet. Ces différents groupes de personnes ont conçu des associations dédiées aux regroupements d'intérêts et de pratiques qui les concernaient.

Ces associations naissantes, au nombre de trois dans la première année ayant suivie la création de SPHERES, ont prévu une affiliation à SPHERES et un engagement à converger sur le futur lieu collectif d'activités et au sein des projets participatifs.

Chaque pôle de projet demeure indépendant :

Une structure associative et/ou coopérative dédiée est créée :

- Elle procède à ses propres **adhésions** et **élections** afin de déterminer son **budget** et ses **responsables légaux**,
- S'**affilie à SPHERES** via un **article prévu à cet effet dans ses statuts**,
- S'**engage à rejoindre** le lieu collectif d'activités dès que SPHERES sera en mesure de proposer de tels services,
- **Agit dès maintenant** dans son secteur d'activités et **se coordonne** avec les autres associations de la fédération afin de faire circuler les informations et de **coopérer dans la création de moyens d'actions communs**.

-

Lorsque SPHERES sera en mesure de proposer à l'ensemble de ses membres fédérés de se rejoindre au sein d'un même lieu, les réseaux de chaque pôle de projets seront amenés à se côtoyer fréquemment.

C'est cette effervescence de coopération entre réseaux d'activités divers que SPHERES cherche à favoriser. La coprésence et la mise en relation de groupements humains hétéroclites, dont les pratiques et les centres d'intérêts sont variés, est l'un des objectifs généraux qui habitent ce projet.

Les mutualisations de moyens et d'espaces ouverts accompagnées de dynamiques associatives fortes permettront de proposer, à une échelle locale, des alternatives au communautarisme de pratiques et de mettre en œuvre un réseau de services qui correspondrait à un large spectre de besoins individuels.

L'ASSOCIATION
ATELIER ROYAL CAMBOUIS

OBJET :

Cette association a pour but de permettre à des personnes, physiques ou morales, la mise en commun d'outils et l'accès à des ateliers partagés, afin de développer l'autonomie de chacun et chacune, et le partage de savoir-faire par le biais d'activités manuelles.

SIÈGE SOCIAL : FLAGHAC, 43230 SAINT-GEORGES-D'AURAC

L'ARC développe plusieurs pôles de projets manuels en son sein. Avec un local prêté gracieusement pendant quelques années, un premier atelier polyvalent est en cours d'aménagement. Pendant que cet espace s'équipe, une banque d'outils s'organise et des envies diverses de conception diverses germent.

L'ASSOCIATION
PAS D'TRICHE, PATTE D'OIE

OBJET :

Cette association a pour but de :

- Proposer et/ou participer à des évènements ou animations centrés autour du jeu,
- Constituer un stock de jeux afin de les rendre accessibles à tous et toutes,
- Dynamiser le lien social par l'entremise du jeu auprès de tout type de public,
- S'ancrer dans le territoire auprès de tout acteur proposant des activités similaires,
- Aider à la diffusion de jeux et favoriser la collaboration dans la création de supports ludiques.

SIÈGE SOCIAL : LE PRESBYTÈRE, 43380 CERZAT

Pas d'Triche Patte d'Oie est une association organisée autour des pratiques ludiques. Elle cherche à renforcer le lien social par l'intervention du jeu. Ainsi fédérée à SPHERES, elle cherche à faire germer des espaces ludiques au cœur des projets d'activités, créer une ludothèque ouverte à tous et concevoir de nouvelles formes de loisirs.

L'ASSOCIATION
LE PLAN CULT'

OBJET :

L'association a pour objet de promouvoir la culture et l'apprentissage à travers la lecture, l'écriture, l'éducation populaire, l'échange de savoirs et savoir-faire, l'échange culturel et artistique, l'informatique, les médias et l'autoédition.
Elle cherchera à réaliser ses objectifs de manière fixe et/ou itinérante.
L'association se donne la possibilité d'organiser des évènements, faire venir des intervenants, de faire partie d'événements et manifestations extérieurs dans la mesure d'un lien avec son objet.

SIÈGE SOCIAL : 43300 LANGEAC

Le Plan Cult' est une association de fait, en voie de déclaration en préfecture, et déjà active. Elle constitue un stock de livres afin de constituer une bibliothèque collective qui pourra intégrer les lieux proposés par SPHERES. Parallèlement, son pôle autoédition publie régulièrement un magazine amateur, ***la Canne Hard***, composé d'une centaine de pages, avec près d'une vingtaine de contributeurs, et vendu à Prix Libre. Déjà deux numéros de cette publication ont été diffusés en Haute-Loire.

S'AFFILIER À
SPHERES

SPHERES est une association dont les membres sont, pour certains des personnes morales, pour d'autres des personnes physiques. À ce titre elle devient, de fait, une **Fédération**.

Chaque personne morale, association ou société, peut librement **adhérer** ou quitter l'association SPHERES. Cela affecte son **statut d'adhérent**, son **droit de vote** et de **représentativité** au sein des instances de la fédération. L'**affiliation** est une **confirmation statutaire de l'engagement** de la personne morale envers la fédération. Pour cela, les associations qui le souhaitent peuvent modifier leurs statuts et règlement afin d'y inclure la mention d'affiliation à SPHERES et à son projet de lieu collectif d'activités. C'est déjà le cas pour les trois associations citées précédemment.

Cette affiliation statutaire permet à l'association qui la réalise d'obtenir un droit de représentativité au sein du Conseil d'Administration de SPHERES et de la Commission en charge de la gestion des plannings.

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES "NON AFFILIÉES"

L'affiliation statutaire à SPHERES n'est obligatoire pour aucune des associations adhérentes. C'est un contrat entre les associations et la fédération qui lie ces différentes structures entre elles dans le temps.

Les associations peuvent adhérer et cesser d'adhérer librement à SPHERES. En rejoignant la fédération elles s'acquittent de leur cotisation et acquièrent droits de vote au sein des Assemblées. L'affiliation ajoute à ces droits, la possibilité de siéger au Conseil d'Administration pour porter la voix des projets affiliés auprès des responsables, et la représentativité de l'association au sein de la commission qui attribuera les plannings d'occupation des espaces.
Les associations qui adhèrent à SPHERES mais ne s'y affilient pas, ne sont pas liées par un contrat moral à la fédération. Elles ne s'engagent pas à s'implanter sur le futur lieu collectif ni à participer à la vie interne du lieu. Leur adhésion correspond en réalité à un soutien idéologique, matériel, humain à SPHERES et à son projet, au développement du lien inter-associatif local et de la solidarité entre individus, structures et institutions.

LE DEVENIR ASSOCIATIF

Dans un territoire comme la Haute-Loire, l'accessibilité aux biens culturels, aux services sociaux et aux activités de loisirs est à la fois un défi et un enjeu. Des populations, parfois peu mobiles, organisent leurs pratiques culturelles et extra-professionnelles selon des possibilités pragmatiques de déplacement et leurs moyens financiers.

Au sein de ce département, les associations représentaient, en 2017, 18,8% de l'emploi du secteur privé avec près de 10 000 salariés, pourcentage largement au dessus de la moyenne nationale.

Ici les associations naissent là où des besoins se font sentir. Les populations enclavées cherchent à s'organiser afin de prendre en main le devenir socio-culturel de leur territoire.

Pour la dernière période observée par le Fond de Développement de la Vie Associative, soit de 2011 à 2016, l'augmentation effective des salariés a été de 5,8% dans le secteur associatif contre 0,1% dans le secteur privé. Au nombre de 6300 pour 227 370 habitants en 2016, les associations altiligériennes représentent un fort potentiel d'avenir. Elles sont intrinsèquement liées au développement de services à la personne et à l'implantation de biens et équipements culturels accessibles à tous.

Le renforcement du maillage social, sur un territoire montagneux dont les axes de transports sont limités et les équipements sont dispersés, tient pour bonne part de l'action de ses populations qui s'auto-organisent pour développer des potentiels collectifs ouverts à tous.

STATUTS DE L'ASSOCIATION SPHERES

- VERSION CONSTITUTIVE -

ADOPTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À L'UNANIMITÉ.
LE 11 FÉVRIER 2018 À SAINT-GEORGES-D'AURAC

ARTICLE 1 CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi 1901, ayant pour titre :

Société Philanthropique et Humaniste d'Expérimentations Rurales, Évolutives et Solidaires (S.P.H.E.R.E.S)

ARTICLE 2 BUTS ET OBJETS

Cette association a pour but d'œuvrer à la dynamisation culturelle, associative, intellectuelle et technique sur le territoire rural de Haute-Loire, et ce plus précisément sur les communautés de communes des Rives du Haut-Allier.

Afin d'œuvrer à sa mission, l'association cherchera à disposer de lieux pour permettre à tous l'accès à des équipements, à des ateliers, à un partage de savoirs et savoir-faire et à un soutien dans la création de projets et de structures dédiées. Les dits lieux chercheront à favoriser le lien social en permettant une convergence des projets et des acteurs locaux. L'ensemble des projets soutenus par l'association cherchera une horizontalité décisionnelle et une équité via l'expérimentation et la formation.

Afin de se permettre la réalisation de cet objet, l'association se permet l'emploi de tout moyen autorisé par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **Aurouze, Chemin bas, 43230 Mazerat-Aurouze.**

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale en sera informée.

ARTICLE 4 DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose d'adhérents, personnes physiques ou morales, à jour de leur cotisation, ayant adhéré aux présents statuts et au règlement intérieur en usage s'il y en a un. Ces adhérents ont une voix égale entre eux lors des Assemblées Générales. L'association comprend également des sympathisants, n'ayant pas de voix en Assemblée Générale , mais étant considérés comme membres de fait lors de tout évènement ou manifestation organisés par l'association. Aucune cotisation ne leur est imposée. Les mineurs peuvent adhérer à l'association dans les conditions prévues à l'article 1990 du code civils. Ils sont membres à part entière de l'association. En cas de désaccord des parents ou responsables légaux, ceux-ci devront le stipuler par écrit et remettre ce document aux responsables de l'association.

ARTICLE 6 ADHÉSION

Tout adhérent se doit, envers l'association, d'être à jour de sa cotisation. L'adhésion se fait pour l'année civile. Trois montants d'adhésions sont fixés, ils ne sont traduits par aucune différence statutaire en termes de droits et devoirs envers ladite association, seul l'apport financier varie :

Adhésion minimale : 1 euro

Adhésion active : 20 euros

Adhésion de soutien : 50 euros

Tout adhérent choisit, d'une année sur l'autre, le montant qu'il juge correspondre à ses moyens.

ARTICLE 7 PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- La démission,
- Le décès, dans le cas de personnes physiques
- La dissolution, dans le cas de personnes morales,
- La radiation, en cas de pratiques en contradiction avec les présents statuts ou de non respect du règlement intérieur. Ledit règlement précisera les modalités de la radiation et les éventuels recours. En l'attente de règlement intérieur l'Assemblée Générale statuera.

ARTICLE 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit deux fois par an. Elle réunit les adhérents, les sympathisants et d'éventuels invités. Tous ont le droit à la parole au cours des débats mais seuls les adhérents, à jour de leur cotisation, ont le droit de vote.

Elle est annoncée à l'ensemble des membres de l'association au moins quinze jours avant sa tenue. Les modalités d'information pourront être choisies au préalable par les adhérents intéressés. Le Conseil d'Administration propose un ordre du jour qui pourra être modifié en début de séance et/ou à la demande d'au moins un tiers des membres présents au cours de la séance.

L'Assemblée est le principal organe de la démocratie, c'est en son sein que s'exerce l'horizontalité entre les adhérents de l'association. Elle entend les rapports sur la gestion de l'association, sa situation morale et financière, réévalue les missions du semestre à venir, détermine le budget et organise le renouvellement du Conseil d'Administration par la tenue d'une élection.Les décisions sont prises aux deux tiers des personnes présentes ou représentées. Tout adhérent peut donner procuration mais nul ne pourra représenter plus d'une autre personne.

ARTICLE 9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Est extraordinaire toute assemblée convoquée avec comme motif la modification des statuts, des règlements ou des membres de l'association. Elle est régie par les mêmes fonctionnements que l'Assemblée Générale Ordinaire (conditions d'information, quorum requis, représentativité.)

Elle peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le recours à un droit de veto au sein du Conseil d'Administration ou la question de l'exclusion d'un membre peuvent également mener à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Les adhérents à la présente association via signature d'au moins un quart d'entre eux peuvent convoquer également une Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 10 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est élu par chaque Assemblée Générale Ordinaire et en son sein, pour un mandat de six mois. Cette même assemblée définit au préalable le cadre de ses missions pour son mandat. Il se compose de six à dix-huit adhérents, à jour de leur cotisation.

Les membres élus du Conseil d'Administration ne pourront se présenter plus de deux fois de suite, dans ce cas ils devront attendre une année avant de pouvoir se représenter.

Aux membres élus s'ajoutent un représentant pour chaque association dont le partenariat s'étend sur l'année en cours. Ces représentants seront nommés au sein de leur association mais ne bénéficieront pas d'un droit de vote au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de tous les actes, achats et investissements, contrats et marchés, nécessaires à la poursuite de sa mission. Le Conseil d'Administration est l'organe représentant l'association en justice. En cas de poursuites judiciaires, les membres du Conseil d'Administration en place aux moments des faits prendront collectivement et solidairement leurs responsabilités devant les tribunaux compétents.

Le Conseil d'Administration se réunit périodiquement, deux fois minimum durant son mandat, et/ou, sur convocation d'au moins un tiers de ses membres. Chacune de ses réunions donne lieu à un procès verbal qui doit être accessible à tout adhérent via le registre de l'association.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont sur un même pied d'égalité, et les décisions se font par vote, à la majorité.

Les conditions d'information et de représentativité sont les mêmes que pour l'Assemblée Générale comme défini à l'article 8 des présents statuts.
Les membres du Conseil d'Administration disposent en son sein d'un droit de veto pouvant mener à la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et dont les modalités seront déterminées par le règlement intérieur.

ARTICLE 11 LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

Les finances de l'association se composent de deux trésoreries distinctes :

La trésorerie administrative :

Le Conseil d'Administration en est en charge. Elle vise à couvrir les frais administratifs, la communication et les différents frais de fonctionnement de l'association.

Elle est constituée de l'ensemble des cotisations. Exceptionnellement l'Assemblée Générale peut accorder un budget supplémentaire au Conseil d'Administration.

La trésorerie d'acquisition :

La trésorerie d'acquisition est une épargne bloquée à moins que l'Assemblée Générale lui attribue une destination. Le Conseil d'Administration en est en charge mais ne peut utiliser ladite trésorerie que sur ordonnance de l'Assemblée Générale.

Cette trésorerie vise à générer un portefeuille dans le but d'acquérir, par elle-même ou par un tiers, des biens immobiliers ou mobiliers, des parcelles de différents types, et, d'éventuels matériels et matériaux.

Elle est constituée par plusieurs moyens : Les dons manuels ; Les legs ; Les éventuelles subventions que l'association pourrait recevoir ; La vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association ; La location de ses biens et toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil d'Administration est en charge de la gestion des comptes et actes bancaires.

Il est tenu de maintenir à jour une comptabilité dont il devra rendre compte devant l'Assemblée Générale.

ARTICLE 12 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration devra établir un règlement intérieur qui viendra compléter les présents statuts. Ledit règlement devra être validé en assemblée générale.

Annuellement, l'Assemblée Générale devra estimer sa validité et, si nécessaire, le réactualiser.

ARTICLE 13 PATRIMOINE

L'Association s'autorise, en son nom ou par le recours à un tiers, à chercher, acquérir, vendre, transmettre, louer, des biens immobiliers. L'association s'autorise en outre à exercer la fonction de bailleur au profit du collectif d'associations sus nommé.

L'Association prévoit pour ce faire de modifier sa structure et sa forme,dans la limite des lois et règlements en vigueur, afin de gérer des biens propres ou appartenant à un tiers qui aurait signé un accord avec ladite association. L'association pourra également jouir du droit de copropriété et aider à œuvrer à la création de structures partenaires.

ARTICLE 14 DISSOLUTION

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée. Elle nommera un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation des biens, et se prononcera sur la dévolution desdits biens.

Dans la mesure du possible les excédents restant lors de la liquidation devront être transmis à des structures dont l'objet et les activités sont parallèles à ladite association.

ARTICLE PARU LE 16 FÉVRIER 2018
DANS LE JOURNAL LA MONTAGNE

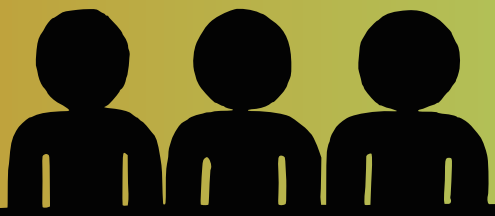

INITIATIVE ■ Un nouveau lieu collectif est en train de naître pour réunir associations, activités, outils et idées

Expérimental, humaniste et solidaire

Plus de cinquante personnes se sont réunies dimanche à Saint-Georges-d'Aurac, pour participer à la naissance d'un futur espace collectif associatif.

Julie Delobeau
brioude@centrefrance.com

« Nous voulons monter un projet permettant à plusieurs personnes et associations d'avoir un espace partagé centralisant le maximum de moyens et d'activités », explique Elsa Courtelle, membre de l'équipe du projet collectif.

Autour de la douzaine d'initiateurs, une cinquantaine de personnes se sont réunies, dimanche, à Saint-Georges-d'Aurac, après avoir entendu parler de l'émergence d'un espace associatif de partage et de créativité.

Pour le moment le projet n'en est qu'à ses balbutiements mais l'équipe s'attache à rendre possible l'aventure depuis près d'un an. Voici les étapes de création de leur espace associatif collectif en sept points.

1 Pourquoi ? L'idée était de trouver un moyen de partager, mutualiser savoirs, savoir-faire, outils, matériaux et réflexions entre un maximum de personnes et d'associations. Mais aussi de participer à la dynamisation du territoire rural situé entre Langeac, Paulhaguet et Saint-Georges d'Aurac, où l'espace associatif collectif devrait s'implanter.

COLLECTIF. L'assemblée constitutive de l'association de gestion du futur espace associatif partagé Spheres a réuni plus de cinquante personnes, dimanche, à Saint-Georges-d'Aurac.

2 Un projet. De là est né le projet Spheres (Société philanthropique et humaniste d'expérimentations rurales et évolutives solidaires), dont le nom a été voté ce dimanche même, lors de l'assemblée constitutive de l'association de gestion de ce futur grand atelier de convergences.

3 Comment gérer un espace collaboratif ? Dans cette organisation, pas question d'avoir une gestion verticalisée : tout le monde a son mot à dire et participe à la mise en place du projet et à la vie du lieu collectif. Les porteurs ont choisi de créer une structure collégiale qui en regroupe trois autres : une association de gestion du lieu, définie lors de l'assemblée constitutive de ce dimanche et dont tous les statuts ont été adoptés par l'ensemble des personnes réunies ; une association propriétaire du lieu ; et enfin une association gérant les sous-projets (activités et structures adhérentes hébergées et proposant leurs propres animations dans les locaux). Et ce, afin qu'aucun éventuel report de dette ne nuise aux différents acteurs du projet.

À terme, Spheres s'ouvrira sur la création d'un espace de rencontre entièrement géré en mode associatif où seront mises en place diverses activités portées par les structures adhérentes.

4 Un incubateur à projets. Devraient voir le jour, au sein de ce lieu : un pôle agricole, un pôle pratique, manuel, artisanal, un pôle culturel, artistique, ludique, média, apprentissage, un pôle bureautique et un dernier pôle logistique. Ils pourraient ensuite mettre en place, par exemple, des ateliers artistiques, de mécanique, de relaxation, de création graphique, de travail du bois et du métal, mais aussi une bibliothèque et une « outilthèque » (mise à disposition d'une large palette d'outils), ou encore d'un espace d'accueil du public pour des conférences, réunions, éducation populaire et concerts.

5 Pour qui ? Sur place, chaque association adhérente sera parfaitement autonome. Et chaque personne souhaitant profiter de toute cette profusion d'activités partagées en un seul et même lieu, pourra choisir son mode d'adhésion, entièrement à la carte.

6 Fédérer. Utopique, peut-être, mais fédérateur, clairement. Spheres n'est pas encore sorti de terre mais cela ne devrait pas être difficile puisque le projet mobilise déjà nombre d'acteurs. Quarante-trois personnes ont pris leur carte d'adhérent le soir de la réunion, avant-même que l'espace n'ait germé.

7 Ce qu'il reste à faire. Plusieurs réunions vont avoir lieu afin de définir les sous-projets à créer et qui dépendront de l'association de gestion. Il faudra aussi réunir des fonds, avant de trouver le lieu adéquat et que l'association puisse l'acheter. En ce sens, les porteurs de projet se sont engagés à investir entre 500 et 1.000 € chacun, auxquels s'ajouteront les adhésions, les dons, les bénéfices de divers événements qui devraient bientôt être organisés, ainsi que les fonds provenant d'une future campagne de crowdfunding.

Les aider ou les rejoindre. Au 06.07.28.96.34, 06.73.71.15.31 ou par mail : lieuco43@laposte.net. Prochaines réunions le 5 mars pour le pôle manuel à Vissac et le 9 mars à Langeac pour le pôle bibliothèque.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION SPHERES
S'EST DÉROULÉE LE 11 FÉVRIER 2018 À SAINT-GEORGES-D'AURAC (43230).

LORS DE SA FONDATION, L'ASSEMBLÉE COMPTAIT 43 ADHÉRENTS ADOPTANT LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ET ÉLISANT UN PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION EXÉCUTIF.

ASSOCIATION SPHERES

MENTIONS LÉGALES

NOM COMPLET :	SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE ET HUMANISTE D'EXPÉRIMENTATIONS RURALES ÉVOLUTIVES ET SOLIDAIRES.
TITRE COURT :	SPHERES
CRÉÉE LE :	11 FÉVRIER 2018 À SAINT-GEORGES-D'AURAC (43230)
SIÈGE SOCIAL :	AUROUZE, CHEMIN BAS, 43230 MAZERAT-AUROUZE
SIREN :	839 994 381
CONTACT :	***contact@assospheres.org***

SITE INTERNET : **WWW.ASSOSPHERES.ORG**

NOUS VOUS REMERCIONS POUR L'ATTENTION QUE VOUS AVEZ PORTÉE À LA LECTURE DE CE DOCUMENT.

POUR TOUTE QUESTION, UNE ADRESSE :

contact@assospheres.org

Dossier réalisé en Novembre 2018

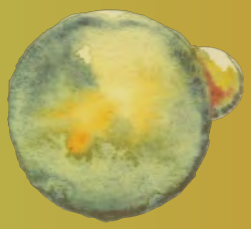

L'ASSOCIATION SPHERES